RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction des services de transport

Arrêté du 3 mars 2020

Portant délivrance d'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR: TRET2006517A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports en date du 3 mars 2020, le psychologue dont le nom suit est agréé pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue: Vincent COLONNA.